

Ajournement

● (2305)

Aux États-Unis, les Américains d'origine japonaise ont pu obtenir une indemnité. Elle était insuffisante, mais c'était mieux que rien. Au Canada, ces personnes n'avaient aucuns droits lorsque la loi sur les mesures de guerre a été décrétée. Les poursuites se limitent à la période qui a suivi l'abolition de la loi sur les mesures de guerre, bien du temps après la guerre. Fait intéressant, c'était le tout dernier appel présenté au Conseil privé du Royaume-Uni pour certaines ordonnances de déportation. Je dois malheureusement préciser que le Conseil privé échoua lamentablement. Il n'a même pas reconnu la petite exception que notre timide Cour suprême avait acceptée. C'était la première cause tranchée dans le nouvel édifice de la Cour suprême du Canada. Ce n'était certainement pas un bon début pour elle.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens d'origine japonaise font partie intégrante de la société canadienne. Beaucoup ont joué un rôle très spécial; ils ont servi de conscience au Canada dans le mouvement pacifiste. Nous ne pouvons toutefois pas oublier que c'est au Japon que les deux premières bombes atomiques ont explosé, et je crois que cette remarque est pertinente dans le cadre de la discussion que nous avons sur la façon dont les Japonais canadiens ont été traités au Canada. Je dois dire malheureusement que Mackenzie King, qui avait permis l'internement des Canadiens d'origine japonaise en 1942, a dit également que c'était une chance que les bombes aient servi à bombarder les Japonais plutôt que les Européens de race blanche.

On a proposé d'offrir 50 millions de dollars à une fondation qui se chargerait des réparations et d'utiliser l'argent pour promouvoir l'harmonie raciale et les droits de la personne. De bons projets ont été proposés et il semble que ce soit une façon très raisonnable d'aborder le problème. Le ministre de la Justice devrait continuer à consulter les organismes et les personnes compétents et faire une proposition ferme au Parlement. Pour édifier une société meilleure, il faut notamment reconnaître les erreurs du passé en toute franchise et essayer de réparer le mal qui a été fait. Il faut rendre justice aux Canadiens d'origine japonaise et c'est au ministre de la Justice qu'il appartient de prendre la prochaine initiative.

M. Al MacBain (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Madame le Président, il ne fait aucun doute que l'un des épisodes les plus frappants dans notre histoire est celui du traitement réservé aux Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale. Au cours de cette guerre, ces Canadiens ont été détenus dans des centres de transfert et des camps d'internement, conformément aux règlements édictés aux termes de la loi sur les mesures de guerre, leurs biens ont été saisis et leur loyauté envers le Canada remise en question. Au Canada, l'indemnisation des pertes de biens subies par près de 1,300 personnes a été versée en 1950, pour un montant global d'environ 1.2 million de dollars, suite à l'étude, par une Commission dirigée par M. le juge Bird entre 1947 et 1950, des réclamations présentées par les Canadiens d'origine japonaise. On a fait beaucoup de publicité à l'époque autour des procédures de présentation des demandes et l'indemnisation a eu lieu après un examen approfondi du bien-fondé de chaque dossier selon le droit et d'après les faits.

Comme le ministre l'a dit dans sa réponse à la Chambre le 9 juin 1983, le gouvernement étudie actuellement la question. Il s'agit d'une affaire complexe. Les demandes portant sur des questions autres que la violation des droits à la propriété seront particulièrement complexes, tant sur le plan des faits que d'un point de vue juridique, et surtout compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis lors. Le fait que les événements aient eu lieu il y a si longtemps rend difficile toute vérification et toute mesure de compensation qui tienne compte de tous les intérêts équitables et légaux en jeu. Il n'y a aucune solution simple aux demandes présentées par ceux qui ont été détenus pendant la guerre.

Les Canadiens d'origine japonaise doivent tenir une conférence, à l'automne, où ils discuteront de leur position à l'égard de ces questions. Le gouvernement prêtera une oreille attentive aux propositions formulées lors de cette conférence, étant donné que les souhaits exprimés par les Canadiens d'origine japonaise au sujet des événements qui se sont déroulés pendant la guerre doivent nécessairement être un facteur important dans le choix des mesures de réparation qui s'imposent en l'occurrence.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE POURCENTAGE DES BIENS ET DES SERVICES ACHETÉS À DES FOURNISSEURS MANITOBAINS. B) ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES COMMANDES PASSÉES AU MANITOBA

M. Jake Epp (Provencher): Le 16 juin, madame le Président, comme en fait foi la page 26438 du Hansard, j'ai posé une question au ministre des Approvisionnement et Services (M. Blais) au sujet de la politique d'acquisition de son ministère qui avait publié des données sur la quantité de biens et services achetés dans les provinces canadiennes.

● (2310)

Depuis quelque temps, le gouvernement dit que ses acquisitions de biens et services devraient être réparties plus équitablement d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement a dit que c'était son but et les députés ont signifié leur accord. Le gouvernement est condamné par ses propres données. D'après les données rendues publiques, voici le pourcentage des achats pour des contrats d'une valeur approximative de 5 milliards de dollars: 7 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 77 p. 100 au Québec et en Ontario et 15 p. 100 dans l'Ouest. En ce qui concerne le Manitoba, sujet de ma question, les données du gouvernement révèlent que le ministère des Approvisionnement et Services a adjugé seulement 3.7 p. 100 de tous les contrats d'acquisition à des fournisseurs et des entreprises de la province. Le gouvernement ne suit même pas sa politique d'acquisition qui est censée être équitable et favoriser toutes les provinces et toutes les régions. Malheureusement, ses propres données nous portent à croire que ses promesses sont vaines.

En guise de défense, le gouvernement soutient que ce sont des données passées, que les prochaines seront meilleures. Combien de fois nous a-t-on dit que les prochaines seraient meilleures, que nous progressons, que nous devons être patients? Les Manitobains font preuve de patience depuis trop longtemps.